



Conseil économique et social

Distr. limitée
23 juin 2017
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Cinquante-septième session

5-30 juin 2017

Point 7 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquante-septième session

Projet de rapport

Rapporteur : M. Rodrigo Otávio **Penteado Moraes** (Brésil)

Additif

Questions relatives au programme : évaluation

[Point 3 b)]

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation du Cabinet du Secrétaire général

1. À sa 5^e séance, le 6 juin 2017, le Comité a examiné le rapport du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) sur l'évaluation du Cabinet du Secrétaire général (E/AC.51/2017/7).
2. La Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne a présenté le rapport et répondu, avec les représentants du BSCI et du Cabinet du Secrétaire général, aux questions du Comité.

Débat

3. Les délégations ont accueilli très favorablement le rapport du BSCI et nombre d'entre elles ont salué en particulier son utilité et dit qu'il était arrivé à point nommé; en effet, les résultats de l'évaluation avaient été communiqués à l'équipe de transition du nouveau Secrétaire général avant que ce dernier prenne ses fonctions. Des délégations ont demandé si le BSCI devait continuer sur cette voie prometteuse et si une évaluation de suivi devait être menée et, dans l'affirmative, à quel moment. Des délégations se sont également félicitées des changements apportés par le Cabinet pour donner suite aux conclusions de l'évaluation et ont noté qu'il était essentiel de mettre en place des dispositifs visant à assurer le bon fonctionnement du Cabinet et à permettre à celui-ci de faire face aux nouvelles priorités. Une délégation était d'avis que le Cabinet devrait faire preuve de transparence et faire le



point des réformes en cours. Une délégation a recommandé qu'il soit envisagé que le BSCI prenne l'habitude de procéder à une évaluation du Cabinet à la fin du mandat de chaque Secrétaire général.

4. Plusieurs délégations se sont déclarées préoccupées par le peu de temps consacré à la réflexion stratégique et à la planification des politiques au Cabinet, comme il ressortait du rapport du BSCI, et ont demandé des précisions sur les mesures prises par le Cabinet pour remédier à cette lacune. Des délégations ont également demandé des éclaircissements sur les questions soulevées au paragraphe 34 du rapport, notamment sur le fait que les capacités de planification globale à long terme avaient diminué au fil du temps et sur les mesures prises par l'équipe du Secrétaire général actuel pour y remédier.

5. Plusieurs délégations ont appelé l'attention sur le paragraphe 39 du rapport du BSCI et demandé des précisions sur les mesures prises pour remédier à l'absence, au Cabinet du Secrétaire général, d'un service chargé de faire la synthèse des analyses issues de l'ensemble du système en vue de repérer les nouveaux problèmes ou les crises potentielles et à l'absence de suivi concernant les crises que le Secrétaire général avait qualifiées de « gelées » : celles qui ne faisaient plus la une des journaux mais restaient critiques du point de vue de la prévention des conflits.

6. Plusieurs délégations ont demandé des précisions sur l'appui à la prise de décisions que fournissait le Cabinet, notamment à la lumière des observations formulées à ce sujet par le BSCI aux paragraphes 40 à 47 de son rapport. Des éclaircissements ont également été demandés sur les mesures de nature à améliorer la situation. Plusieurs délégations ont demandé si les fonctions du Comité des politiques, du Comité de gestion et du Groupe d'action de haut niveau seraient assumées par le Comité exécutif nouvellement créé. Dans le cas où ces entités resteraient en fonctions, des délégations ont demandé des précisions sur la manière dont elles collaboreraient avec le Comité exécutif pour éviter tout chevauchement de leurs activités. Certaines délégations ont posé des questions sur les nouvelles structures de prise de décisions mises en place par le nouveau Secrétaire général et sur les attributions respectives du Comité exécutif et du Comité de gestion. En outre, des précisions ont été demandées sur la distinction entre les deux postes de direction qui avaient été créés au Comité exécutif, à savoir un poste de sous-secrétaire général à la coordination stratégique et un poste de conseiller principal pour les politiques.

7. Concernant les paragraphes 48 à 50 du rapport, certaines délégations ont demandé quelles mesures avaient été prises pour éviter les chevauchements des fonctions et des responsabilités du Vice-Secrétaire général et du Directeur de cabinet qui s'étaient produits par le passé.

8. Sur la question de la gestion du temps et des activités du Cabinet, une délégation a déploré que celui-ci ne passe pas suffisamment de temps à donner des orientations à l'Organisation dans son ensemble et souligné qu'il fallait que le Cabinet mobilise le système des Nations Unies et le guide dans la bonne direction, notamment en se dotant de nouvelles modalités de travail et de recrutement. Plusieurs délégations ont exprimé leur appui aux initiatives de décloisonnement menées au Cabinet et souligné que des initiatives de ce type devraient être prises dans l'ensemble du système des Nations Unies. Des délégations ont également réaffirmé que le Cabinet avait pour mission de diriger les travaux des départements organiques, sans empiéter sur les prérogatives de ceux-ci, et souligné qu'il devait faire preuve de transparence et utiliser efficacement les ressources humaines dont il disposait.

9. Il a été indiqué que de nombreuses initiatives spéciales avaient été lancées, mais que les États Membres n'avaient pas été consultés pour certaines d'entre elles. Une délégation a posé des questions sur l'initiative Les droits de l'homme avant tout (par. 51 du rapport) et souligné que celle-ci n'avait pas été sanctionnée par un organe intergouvernemental alors même que des ressources continuaient de lui être affectées. La délégation a demandé des précisions sur le statut de l'unité administrative chargée de mettre en œuvre cette initiative et a notamment demandé si cette unité était toujours dirigée par un fonctionnaire de classe D-1 et rattachée au Cabinet. Elle a en outre noté que cette initiative avait été financée par des contributions volontaires et échappait donc au contrôle de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale.

10. Plusieurs délégations se sont déclarées préoccupées par la part que représentaient les ressources extrabudgétaires par rapport à celle du budget ordinaire et ont demandé pourquoi le Cabinet était tributaire de fonds extrabudgétaires. Il a été noté en particulier que les capacités d'analyse et de planification du Cabinet étaient financées par des ressources extrabudgétaires et, à la lumière des questions soulevées par le BSCI dans son rapport au sujet de la réflexion stratégique et de la planification des politiques, il a été demandé si des ressources seraient demandées dans les prochains projets de budget.

11. Plusieurs délégations se sont déclarées préoccupées par le déséquilibre constaté entre l'effectif du Groupe des affaires économiques et sociales et des questions de développement et celui du Groupe de l'état de droit et du Groupe des affaires politiques, du maintien de la paix, de l'aide humanitaire et des droits de l'homme du Cabinet. Comme l'Organisation s'efforçait d'élaborer un nouveau programme de développement, des précisions ont été demandées sur les mesures prises pour remédier à ce déséquilibre.

12. Concernant le manque d'efficacité des services dont bénéficiait le Cabinet du Secrétaire général décrit au paragraphe 29, certaines délégations ont mis en question le système de roulement selon lequel un fonctionnaire des services organiques était chargé pendant trois à quatre semaines de planifier en détail les voyages, notamment de faire un travail de fond sur le programme de travail ainsi que sur les questions logistiques et les questions de protocole, et ont demandé pourquoi le BSCI n'avait fait aucune recommandation à ce sujet dans son rapport. Pour ce qui était des fonctions protocolaires, une délégation a indiqué qu'elles devraient être assumées par des spécialistes de la question.

13. Les délégations ont exprimé des points de vue divergents sur la question de savoir si le Comité devrait faire ses propres recommandations au Cabinet et compléter ainsi celles du BSCI. Une délégation était d'avis que les recommandations du Comité devraient mettre l'accent sur l'avenir pour éviter de répéter les mêmes erreurs et garantir ainsi l'efficacité du Cabinet. Une autre délégation n'était pas convaincue que le Comité soit tenu de faire des recommandations formelles, estimant qu'il devrait se contenter de formuler un message d'encouragement au sujet des réformes.

14. Plusieurs délégations ont réaffirmé que toutes les initiatives menées par le Cabinet du Secrétaire général devraient être en conformité avec un mandat intergouvernemental.

Conclusions et recommandations

15. Le Comité a pris note du rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation du Cabinet du Secrétaire général.